



TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

(Salaires 2009)

ATTENTION

Bordereau, règlement et justificatifs
à retourner impérativement avant
le 28/02/10 à :

**PEMEP - 26, rue de Naples
75008 PARIS**

N°Indigo 0 820 20 23 31

0,09 € TTC / MN

Retrouvez toutes les informations sur :

www.pemep.fr

RAISON SOCIALE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° de Dossier	<input type="text"/>	OPCA	<input type="text"/>	43-47
Code NAF	<input type="text"/>	CCN	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cabinet Comptable	<input type="text"/>			<input type="text"/>
Nombre annuel moyen de salariés	<input type="text"/>	Nombre d'apprentis (Pour état des apprentis, cf. notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Réservé au PEMEP

Renseignements nécessaires pour les entreprises de 10 salariés et plus :

	SIE	N° Dossier	Clé	Régime	Code Service	
Recette des impôts (SIE)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse SIE	<input type="text"/>					<input type="text"/>

● Attention : si **apprenti** en 2009 **ET S ≤ 96314 €**, alors entreprise exonérée ●

2 CALCUL CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA)

Total salaires bruts 2009 S € X 0,18% = A €

3 CALCUL TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEMENT INTÉGRAL

* **Attention** : si le nombre moyen annuel de salariés de l'entreprise est **supérieur ou égal à 250 ET** le nombre de contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation **n'atteint pas 3% des effectifs** en 2009 (arrondi à l'entier inférieur), alors Taxe Brute = S x 0,60%
Merci de nous fournir copie de ces contrats.

Total salaires bruts 2009 S € X 0,50%* = B €

Frais de stages (Joindre la copie de la convention de stage)
Se reporter à la notice et au Portail www.pemep.fr C €
Dans la limite de 4 % de la taxe (B)

Taxe d'apprentissage nette

Pour les départements 57, 67, 68 :

- si effectifs < 250 salariés, alors D = S x 0,26 %

- si effectifs ≥ 250 salariés et rempli les conditions de (*) alors D = S x 0,312 %.

- il n'y a pas de déduction stagiaire (C = 0).

B - C = D Taxe Nette €

Libellez votre chèque à l'ordre du **PEMEP** Montant à verser **A + D =** E €
(arrondir à l'euro)

La loi n° 78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document par les entreprises individuelles. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

4 ÉTAT DES APPRENTIS PRÉSENTS AU 31/12/2009

NOM DES APPRENTIS	NOM ET ADRESSE DES CFA D'ACCUEIL	DIPLOMES PRÉPARÉS	DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
			Début	fin

5 VERSEMENTS PARTIELS (en cas de versement d'une part de votre taxe via un autre OCTA)

Montant Total (Détail obligatoire ci-dessous) = € Chèque à Libeller à l'ordre du **PEMEP**

CDA	+	QUOTA D'APPRENTISSAGE FNDMA	+	Quota (solde)	+	BAREME Catégorie A	+	Catégorie B	+	Catégorie C	+	ESF / OP
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

6 FACULTATIF : REVERSEMENTS

Si vous le désirez, **PEMEP** effectuera à votre demande et en respectant la législation en vigueur, des reversements aux établissements d'enseignement de votre choix.

Vous devrez alors préciser le nom, l'adresse et le téléphone de(s) l'établissement(s).

Nous ne sommes pas autorisés à faire des reversements à d'autres organismes collecteurs.

Nous ne pouvons garantir les reversements demandés si les dossiers nous parviennent en retard.

NOM, ADRESSE ET TÉLÉPHONE DE(S) L'ÉTABLISSEMENT(S)	MONTANT SOUHAITÉ

Nombre de reversements souhaités :

Nom : Qualité : Date :

Signature du représentant et cachet de l'entreprise :

Règlement par Chèque N° : établi à l'ordre de PEMEP, banque :

Règlement par Carte Bancaire d'un montant de : en date du :

Virement au compte : LCL Paris Anjou (joindre obligatoirement l'ordre de virement) Banque 3002 Guichet 00453 N° de compte 000008337M Clé 74

© Monceau Formation Conseil - 2009 105141 / Impression Bémo Graphic 02 33 82 83 84 (11-09)